



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2026_0217

11 - Mobilités

Infrastructures de mobilité - Acquisitions foncières

Le 7 avril 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme ROGER-MOIGNEU), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLINAKOAFIO), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h07.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

A la suite de négociations foncières menées sur les différents projets de mobilité, les accords suivants ont été signés par les propriétaires :

I. AXE STRATEGIQUE RENNES - REDON

RD 177 - Mesures compensatoires 2x2 voies Rennes - Redon - Commune de Sainte-Marie (AEH) Numéro d'affectation 4285

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Commune de Sainte Marie (140)	YC 26	18 800 m ²	Le Grand Marais Sainte-Marie	4 888 euros	inférieur au seuil de consultation

II. MOBILITE 2025

RD 72 - Piste cyclable entre Bedée et Pleumeleuc - Commune de Bédée (00354) Numéro d'affectation : 27 540

Dommages de travaux publics :

Bénéficiaire	Objet	Devis	Montant
Indivision RICHARD André et UDIN Karine	Indemnisation des frais de contrôle du système d'assainissement autonome préalablement à la vente de leur maison au Département.	SAUR Montfort Communauté ayant son siège à Mordelles	194,77 euros

RD 463 - Piste cyclable entre Chantepie et Domloup - Commune de Domloup (AAAGD) Numéro d'affectation 28 622

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Epoux BRISSOT Jean et Marie-Rose (025)	F 915 et 916	306 m ²	10 route de Rennes Domloup	2 149 euros dont 275,40 euros de remplacement	conforme à l'avis du 4 septembre 2025
Il s'agit de l'indemnisation d'une dépendance de propriété bâtie, située en zone A au plan local d'urbanisme valorisée 4,50 euros / m ² et d'une indemnité de 496,60 euros pour une perte d'arbres (charmes, robiniers, chênes)					
Epoux MORINIAUX Cédric et Gwenaëlle	C 503p, 1426p et 1429p	442 m ²	Le Haut Fail Domloup	2 386,80 euros dont 397,80 euros de remplacement	conforme à l'avis du 4 septembre 2025
Il s'agit de l'indemnisation d'une dépendance de propriété bâtie, située en zone A au plan local d'urbanisme valorisée 4,50 euros / m ²					

Dommages de travaux publics :

Bénéficiaire	Objet	Devis	Montant
Epoux MORINIAUX Cédric et Gwenaëlle	Indemnisation sur devis d'une clôture et d'une haie de 92 mètres linéaires et d'un puits et du système de pompe, en remplacement de ceux existant, situés sous emprise de la piste cyclable.	- Tuloup Pépinières ayant son siège à la Mézière, - HydrEau Forage ayant son siège à Laillé	39 030,37 euros

III. SÉCURITÉ

RD 84 Aménagement de sécurité - Commune de Pléchatel (335) - Numéro d'affectation 31311 Autorisation de programme ROGEI 005 - Millésime 2026

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
JAHIER Nicole (002)	ZR 485	111 m ²	La Haute Grée Pléchatel	888 euros	inférieur au seuil de consultation
Il s'agit d'un bien classé au plan local d'urbanisme en zone Ah, Stecal (secteur de taille et de capacité limités) destiné à recevoir de l'habitat valorisée sur la base de 8 euros / m ² .					

Numéro d'affectation : 31313 Autorisation de programme ROGEI 005 - Millésime 2026

Dommages de travaux publics :

Bénéficiaire	Objet	Devis	Montant
JAHIER Nicole	Indemnisation du remplacement d'une haie d'un linéaire de 40 mètres	Althéa Nova ayant son siège à Pléchatel	4 947,69 €

IV. CESSION DE DELAISSES ET SURPLUS

RD 94 - Martigné-Ferchaud (AL 167)

Cession :

Il s'agit d'une cession dans le cadre du point Zéro sur la Rennes Angers.

Acquéreur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des Domaines
COLLERAIS Samuel (007)	WR 29, 30, 31, 32, 33	715 m ²	Le Jaunay Martigné Ferchaud	320 euros	conforme à l'avis du 19 novembre 2025

L'ensemble des accords entraîne une dépense totale de 54 484,63 euros se répartissant comme suit :

Axes stratégiques : 4 888 euros
Acquisitions : 4 888 euros

Mobilité 2025 : 43 760,94 euros
Acquisitions : 4 535,80
Dommages de travaux publics : 39 225,14 euros

Opérations de sécurité : 5 835,69 euros
Acquisitions : 888 euros
Dommages de travaux publics : 4 947,69 euros

Le montant du prix des cessions et des recettes s'élève à 320 euros.

Décide :

- d'accepter les indemnités fixées pour les acquisitions énumérées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les actes notariés correspondants et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;
- d'accepter les prix fixés pour les acquisitions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;
- d'accepter les indemnités fixées pour les dommages de travaux publics énumérées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;
- d'accepter les prix fixés pour les cessions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes ;
- d'accepter le montant de la recette énumérée au présent rapport et d'autoriser le Président à émettre le titre de recette.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
8 avril 2026
ID: CP_2026_0217

Pour extrait conforme